

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

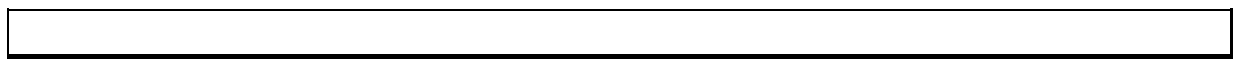
**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE
EN VUE DE L'OBTENTION DU
CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ETUDES
DE SIXIEME ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PROFESSIONNEL
(SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 041600S20D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**



**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE
L'OBTENTION DU
CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ETUDES
DE SIXIEME ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PROFESSIONNEL
(SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre l'acquisition d'un certificat correspondant au certificat d'études de sixième année d'enseignement secondaire professionnel (secteur du service aux personnes), à l'étudiant qui collationne un certificat de qualification correspondant à un certificat de qualification du secteur du service aux personnes de l'enseignement secondaire professionnel et un certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur du service aux personnes.

Dans cette perspective, cette section vise à faire acquérir :

- ◆ en expression orale et écrite, des compétences d'expression, de compréhension, d'analyse et de synthèse de messages structurés, écrits et oraux, d'intérêt général ou technique ;
- ◆ en mathématiques et en sciences appliquées au secteur du service aux personnes, des compétences transversales au niveau des méthodes de travail, des compétences de mise en réseau et de structuration des connaissances mathématiques et scientifiques acquises dans les études antérieures et des compétences liées à la découverte de notions et d'applications nouvelles en mathématiques et en sciences au travers de situations motivantes leur donnant du sens.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Communication : renforcement en expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	ESST	035022U21D1	001	X	40
Compléments de mathématiques et de sciences appliquées au secteur du service aux personnes	ESST	021503U21D1	001	X	120

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	160
B) nombre de périodes professeur	160

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Communication : renforcement en expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	Compléments de mathématiques et de sciences appliquées au secteur du service aux personnes
--	--

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur du service aux personnes.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**COMMUNICATION : RENFORCEMENT EN EXPRESSION ORALE ET
ECRITE APPLIQUEE AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 035022U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

COMMUNICATION : RENFORCEMENT EN EXPRESSION ORALE ET ECRITE APPLIQUEE AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir, en expression orale et écrite, des compétences d'expression, de compréhension, d'analyse et de synthèse de messages structurés, écrits et oraux, d'intérêt général ou technique .

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant prouvera qu'il est capable de :

- ◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur du service aux personnes :
 - ◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information ;
 - ◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe ;
 - ◆ en explicitant, d'une manière objective, la relation d'un événement ;
 - ◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message ;
- ◆ rédiger un rapport d'observation succinct en soignant son expression écrite et son orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation " COMMUNICATION : EXPRESSION ORALE ET ECRITE APPLIQUEE AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES ", classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale de la communication : expression orale et écrite	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant, au départ de textes écrits et de communications orales, dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes, sera capable :

- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - ◆ de repérer les rapports de sens entre :
 - les mots ;
 - les idées ;
 - les groupes d'idées ;
 - ◆ d'établir ou de rétablir ;
 - l'ordre chronologique des faits ;
 - la progression de l'argumentation ;
 - ◆ d'analyser le contenu explicite global ;
 - ◆ de synthétiser les idées essentielles ;
- ◆ en compréhension à l'audition :
 - ◆ de prendre des notes de façon structurée (texte lu deux fois) ;
- ◆ en expression écrite :
 - ◆ de rédiger un résumé, fidèle aux idées de l'émetteur, structuré et ne dépassant pas le tiers du message initial ;
 - ◆ de rédiger un bref commentaire faisant appel à la réflexion personnelle ;
- ◆ en expression orale :
 - ◆ de critiquer le contenu du message ;
 - ◆ de présenter un exposé oral n'excédant pas 5 minutes.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, au départ d'un texte écrit et/ou d'une communication orale dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes, qu'il est capable :

- ◆ de résumer à un tiers, fidèlement et de façon structurée, un texte écrit qu'il a sous les yeux et/ou un message qui lui est lu ;
- ◆ d'exprimer dans une langue claire et correcte, une réflexion personnelle à propos du message.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la clarté et la correction de l'expression, tant orthographique que morpho-syntaxique ;
- ◆ la capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire ;
- ◆ la qualité et la richesse de la réflexion personnelle ;
- ◆ la logique de l'argumentation développée.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable que les groupes ne dépassent pas vingt personnes.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES ET DE SCIENCES
APPLIQUEES AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 021503U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES ET DE SCIENCES APPLIQUEES AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour but d'enrichir une formation du secteur du service aux personnes par :

- ◆ l'acquisition de compétences transversales au niveau des méthodes de travail ;
- ◆ la mise en réseau et la structuration des connaissances mathématiques et scientifiques acquises dans les études antérieures et celles du secteur du service aux personnes ;
- ◆ la découverte de notions nouvelles en mathématiques et en sciences au travers de situations motivantes leur donnant du sens ;
- ◆ l'entraînement à la mathématisation de situations du secteur du service aux personnes, au calcul écrit, au calcul et au raisonnement déductifs.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- ◆ budgétiser des achats ;
- ◆ quantifier des besoins nutritionnels ;
- ◆ rédiger des documents de paiement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : " AIDE A LA VIE JOURNALIERE : TACHES HOTELIERES ET DIETETIQUE " classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Mathématiques	CT	B	32
Sciences	CT	B	64
3.2. Part d'autonomie			24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. MATHEMATIQUES

Pour donner du sens aux notions enseignées, il convient d'exploiter des situations – problèmes en relation avec les préoccupations et les intérêts des étudiants, tant sur le plan social qu'économique, ou encore en relation directe avec leurs perspectives professionnelles.

Dans l'ensemble des nombres rationnels positifs, l'étudiant sera capable :

- ◆ de connaître et d'utiliser les règles de priorité et les conventions dans :
 - ◆ le calcul d'expressions numériques ;
 - ◆ le développement d'expressions littérales, la transformation de formules ;
- ◆ de simplifier une expression numérique fractionnaire ;
- ◆ de distinguer des grandeurs proportionnelles, d'utiliser les notions de rapport et de proportion dans des problèmes de concentration, dilution, pourcentage, mélange et dans l'exploitation de la règle de trois ;
- ◆ de résoudre une équation du premier degré à une inconnue ;
- ◆ d'identifier les concepts de masse spécifique, de densité ;
- ◆ de connaître les unités de mesure de longueur, d'aire, de volume, de masse, de temps et d'opérer des conversions simples ;
- ◆ de repérer un point par sa coordonnée sur un axe, dans un plan orthonormé ;
- ◆ de lire, d'interpréter un graphique de fonction, un tableau de données, un tableau statistique (moyenne, mode, médiane) ;
- ◆ d'exploiter le vocabulaire de base relatif à la géométrie de l'espace (prismes droits classiques, cylindre, cône, sphère) pour parler d'incidence plan/point/droite et calculer des aires, des volumes, des masses ;
- ◆ d'utiliser une calculatrice scientifique :
 - ◆ pour prendre conscience de l'existence et de l'emploi
 - d'une puissance entière, d'une racine carrée d'un nombre ;
 - de la notation scientifique d'un nombre ;
 - de l'opposé et de l'inverse d'un nombre ;
 - ◆ pour présenter graphiquement une fonction point par point.

4.2. SCIENCES

Pour assurer au mieux la formation des étudiants, il est important de présenter une vision systémique des notions en mettant l'accent sur les relations entre les divers éléments abordés en lien avec des réalités professionnelles du secteur du service aux personnes.

L'étudiant sera capable :

4.2.1. en biologie

- ◆ de décrire macroscopiquement l'organisation anatomique et physiologique de l'individu :
 - ◆ à travers les notions de cellule, de tissu, d'organe, d'appareil :
 - de citer, de nommer, de reconnaître les parties d'une cellule ;
 - de différencier cellule animale et cellule végétale ;
 - de localiser et d'expliquer l'utilité des composants minéraux (eau, sel), organiques (glucides, lipides, protides, acides nucléiques) de la cellule ;
 - d'expliquer les notions de métabolisme (catabolisme, anabolisme) ;
 - de localiser les divisions cellulaires (méiose et mitose) ;
 - d'identifier la notion de chromosome ;
 - ◆ à travers les fonctions : de nutrition, de respiration, de circulation, de locomotion, d'excrétion, de régulation, de reproduction ;
- ◆ de décrire l'adaptation de l'individu à son milieu :
 - ◆ connaître et décrire la défense naturelle de l'organisme (peau, globules blancs, etc.) contre les agresseurs ;
 - ◆ expliquer simplement l'importance des bactéries utiles ou pathogènes et leur exploitation en biotechnologie ;
 - ◆ décrire des moyens de prévention et de lutte contre les bactéries nuisibles (pasteurisation, stérilisation, conservation des aliments, vaccin, sérum, sulfamide, antibiotique) ;
 - ◆ décrire simplement les notions de symbiose et parasitisme, de maladie virale.

4.2.2. en chimie

- ◆ de décrire, dans un vocabulaire spécifique minimal ;
- ◆ la constitution de la matière: atome, électron, proton, neutron ;
 - ◆ classification des corps constitutifs de la matière :
 - corps purs et mélanges ;
 - corps purs simples : métaux et non métaux ;
 - corps purs composés : organiques et minéraux ;
 - minéraux : acides, bases et sels, oxydes ;
 - ◆ l'ion et l'ionisation ;
- ◆ d'interpréter les données d'un tableau périodique ;
- ◆ de proposer et de commenter des représentations atomiques : modèles de Bohr, de Lewis ;
- ◆ de décrire des structures moléculaires simples ;
- ◆ de représenter des molécules de substances usuelles (liaison chimique) ;
- ◆ de décrire les concepts de :
 - ◆ cohésion de la matière ;
 - ◆ solution, concentration, pourcentage massique ;
 - ◆ mole, molarité ;

- ◆ d'établir des bilans réactionnels :
 - ◆ appliquer les lois de Lavoisier et de Proust pour établir une équation chimique ;
 - ◆ traduire une équation de bilan en quantité (mole) et en masse (gramme) dans des cas simples.

4.2.3. en physique

- ◆ de manipuler les unités dans le système MKS et CGS ;
- ◆ de définir, de commenter et de représenter les notions :
 - ◆ de statique :
 - une force, la composante de forces concourantes ;
 - la pesanteur (poids), la masse, la balance, le centre de gravité ;
 - les machines simples (poulie, plan incliné) et les leviers ;
 - le travail et la puissance ;
 - la pression dans les liquides et les gaz (principes d'Archimède, corps flottants, pression atmosphérique, manomètre, baromètre) ;
 - ◆ de chaleur :
 - la chaleur et la température ;
 - l'application thermométrique de la dilatation des corps ;
 - la distillation, la stérilisation, l'autocuiseur comme application des changements d'état ;
 - propagation de la chaleur ;
 - ◆ d'énergie :
 - les formes d'énergie ;
 - les transformations ;
 - la conservation et la dégradation ;
 - ◆ d'électromagnétisme :
 - le courant électrique (notions expérimentales) :
 - * effets du courant ;
 - * générateur, circuit, sens du courant ;
 - * conducteurs et isolants ;
 - * tension, intensité ;
 - * énergie et puissance d'un appareil ;
 - les effets :
 - * chimiques : interprétation d'un exemple d'électrolyse ;
 - * calorifiques : description de la notion de résistance, application de la loi d'Ohm ;
 - * magnétiques : description, à partir d'exemples pratiques, du magnétisme naturel, des aimants, de l'électromagnétisme ;
 - * physiologiques du courant : connaissance des mesures de précaution (dangers de l'eau, prise de terre, fusible, disjoncteur, différentiel) ;
 - ◆ d'optique :
 - les phénomènes de réflexion et de réfraction.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de résoudre des situations – problèmes choisies dans le cadre des activités du secteur du service aux personnes en exploitant, tant d'un point de vue mathématique que scientifique, les éléments pertinents que sont :

- ◆ l'utilisation adéquate des grandeurs ;
- ◆ la représentation et l'interprétation d'un graphique simple ;
- ◆ la description de notions scientifiques de base et leurs éventuelles interprétations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte, dans le traitement des situations - problèmes proposées :

- ◆ du niveau de précision et de complexité ;
- ◆ du niveau de maîtrise des savoir-faire ;
- ◆ de la correction et la rigueur du vocabulaire utilisé ;
- ◆ de la pertinence des arguments développés.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera :

- ◆ en mathématiques : un enseignant.
- ◆ en sciences : un expert pouvant justifier d'un titre de docteur en médecine ou d'infirmier gradué et d'une expérience pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que les groupes ne dépassent pas vingt personnes.